

Pourquoi se syndiquer quand on est non titulaire ?

Pour la défense individuelle et l'information.

En dépit de ce qui est véhiculé parfois par l'administration, les non titulaires ont des droits ! Ils sont régis par des décrets et il convient de faire respecter ces droits qui existent. Le Snes intervient de façon régulière au rectorat sur des cas individuels afin de faire respecter les droits des collègues. Nombreux sont en particulier les collègues qui furent « oubliés » par le rectorat pour le CDI... Par ailleurs être syndiqué vous permettra de recevoir les publications du SNES et de la FSU tant nationales qu'académiques. Des suppléments spécifiques non titulaires paraissent régulièrement.

Pour des solidarités et des garanties collectives.

Le rôle du Snes, syndicat majoritaire du second degré avec plus de 52 % des voix aux élections professionnelles, est de créer des solidarités collectives entre tous les collègues et de faire valoir les garanties collectives de la profession. Les élu(e)s du Snes au rectorat dans les instances paritaires mènent ce combat au quotidien. Le Snes Versailles entend mener ce combat dans les prochaines Commission Consultatives paritaires des non titulaires, il le mène actuellement lors des CACMA (Commission Consultative pour les Maîtres auxiliaires) et dans les groupes de travail pour les contractuels. Cela est d'autant plus important à l'heure où le gouvernement entend individualiser les rémunérations, les carrières, les droits... le Snes entend donc créer des solidarités collectives entre les non titulaires qui sont bien souvent isolés face à l'administration et ont besoin de se regrouper..

Pour les luttes collectives.

Les revendications du Snes pour les non titulaires (voir éditorial) ne pourront aboutir que si les non titulaires se regroupent et agissent collectivement avec le SNES pour se faire entendre. Ces revendications spécifiques s'inscrivent elles mêmes dans la lutte générale du Snes pour le maintien et l'amélioration du statut et pour la défense du Service Public d'Education. Les non titulaires ont donc toute leur place dans l'ensemble des actions menées par le Snes et la Fsu !

Pour toutes ces raisons et parce que le SNES ne peut mener son action que par les cotisations de ses adhérents qui sont ses seules ressources, nous vous invitons à vous syndiquer en remplissant le bulletin au verso

Pour un SNES plus fort contre la précarité !